

Veillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2018-2019

Le lundi 18 juin 2018

Préscolaire 5 ans (maternelle volet alternatif) – Groupes MVA, MVB

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Code de vie et matériel d'écriture, de dessin et de bricolage	10,00 \$
	TOTAL :	10,00 \$

Le paiement des frais scolaires se fera à l'école dès le 26 juin jusqu'à la rentrée scolaire, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

**** L'école et la commission scolaire sont fermées du 23 juillet au 3 août 2018 **.**

Votre paiement peut être en argent comptant (montant exact) ou par chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoyne en indiquant le nom de votre enfant et son numéro de groupe à l'endos de celui-ci.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

L'équipe de direction,

Stéphane Abran
Direction

Céline Dodd
Direction-adjointe

